



**MÉMOIRE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE
RIVIÈRE-DU-LOUP**

SUR LE PROJET DE LOI n° 31,
***Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services
POLICIERS***

Présenté à la Commission des institutions

Décembre 2011

1. Préambule

Tout d'abord, nous remercions la Commission des institutions de nous inviter à déposer un mémoire dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 31, *Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers*. Cependant, nous sommes surpris du peu de délai qui nous est accordé pour produire un mémoire, soit à peine une semaine.

Nos commentaires porteront essentiellement sur l'article 3 du projet de loi qui oblige la tenue d'une consultation publique pour les municipalités de 50 000 habitants et plus désirant abolir leur service de police.

Nous sommes d'avis que cette obligation doit s'appliquer aussi pour les villes de moins de 50 000 habitants comme Rivière-du-Loup. Nous vous ferons donc part de la situation que nous vivons actuellement à Rivière-du-Loup où le conseil de ville a adopté une résolution demandant l'abolition de son service de police malgré l'opposition de la population.

La Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup représente plus de 34 policiers de la ville de Rivière-du-Loup et est membre de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec.

2. Commentaires sur l'article 3 du projet de loi : la consultation publique

L'ARTICLE 3 DU PROJET DE LOI N° 31 MODIFIE L'ARTICLE 73 DE LA *LOI SUR LA POLICE* EN OBLIGEANT LES MUNICIPALITÉS DE 50 000 HABITANTS ET PLUS QUI DÉSIRENT ABOLIR LEUR SERVICE DE POLICE DE TENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE.

AVANT D'ARRIVER À NOTRE RECOMMANDATION À L'ÉGARD DE CET ARTICLE, UN SURVOL DES ÉVÉNEMENTS DES DERNIERS MOIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP D'INTÉGRER SON SERVICE DE POLICE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ) S'IMPOSE.

POUR DÉBUTER, SACHEZ QUE CE QUI S'EST PRODUIT À RIVIÈRE-DU-LOUP EST LE RÉSULTAT DE L'ENTÊTEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL DE VILLE À NE PAS VOULOIR FAIRE PREUVE D'AUCUNE OUVERTURE ET D'AUCUN COMPROMIS. CE PROJET D'INTÉGRATION AURAIT PU PRENDRE UNE AUTRE ORIENTATION SI LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP AVAIT ÉCOUTÉ SES CITOYENS EN TENANT UNE VÉRITABLE CONSULTATION PUBLIQUE.

Séances d'information de la Ville

LE 11 OCTOBRE 2011, LORS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE, LE MAIRE MICHEL MORM annonce son projet d'intégration de la police municipale à la SQ et la tenue de trois séances d'information. D'une séance à l'autre, nous observons avec étonnement que les informations divergent. Force est donc de constater que le conseil de ville et le maire ne remplissent même pas l'obligation minimale de transmettre à leurs citoyens une information complète et identique à chacune des rencontres.

IL EST CLAIR QUE LA VILLE N'A AUCUNEMENT L'INTENTION DE CONSULTER SA POPULATION. POURTANT, ELLE A DÉJÀ TENU UN RÉFÉRENDUM SUR L'EMPLACEMENT D'UN PANNEAU

OBLIGATOIRE D'ARRÊT. Pourquoi alors ne pas tenir une véritable consultation publique sur un sujet aussi important que la sécurité publique de ses citoyens? Le processus mis en place par la Ville veut donner l'impression que l'on a consulté la population, alors qu'il est évident que tout était déjà joué d'avance. La Fraternité considère qu'un choix aussi important en matière de sécurité publique doit être fait par la population et que ce n'est certainement pas aux policiers et aux policières de Rivière-du-Loup de le faire, pas plus qu'aux membres du conseil de Ville.

Consultations publiques de 2001 et 2008

Dans le passé, la Ville a consulté à deux reprises sa population sur une éventuelle intégration de son service de police à la SQ et les Louperivois se sont prononcés contre cette intégration. En effet, au lendemain de la réforme policière de 2001, la population a été consultée afin de savoir si elle était en faveur du maintien du corps de police municipal malgré une augmentation de son compte de taxes. Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des répondants ont répondu par l'affirmative (Annexe I).

La population a de nouveau été consultée en 2008 par la Ville de Rivière-du-Loup. Faisant également valoir les conséquences économiques du maintien du service municipal, on a permis à la population de choisir qui de la police municipale ou de la SQ devrait couvrir le territoire de la ville. Cette fois, plus de 72 % des répondants ont privilégié leur corps municipal (Annexe II).

Sondage Léger Marketing

Selon un sondage Léger Marketing commandé par la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et réalisé du 6 au 8 octobre 2011 auprès de 501 résidents de Rivière-du-Loup (Annexe III) :

- **60 % sont défavorables à l'effet que la Ville se départisse de son service de police municipal et confie les responsabilités policières à la SQ afin de réduire ses coûts;**
- **97 % des résidents se sentent en sécurité à Rivière-du-Loup;**
- **91 % sont satisfaits du Service de la sécurité publique de Rivière-du-Loup;**
- **seulement 14 % des répondants croient qu'un tel transfert aurait un impact positif sur la qualité des services policiers;**
- **61 % des Louperivois souhaitent être consultés par référendum sur une éventuelle intégration du Service de la sécurité publique de Rivière-du-Loup à la SQ.**

Avec les résultats de ces consultations et de ce sondage, nous ne comprenons pas que la Ville s'obstine à refuser la tenue d'une véritable consultation publique. Les citoyens de Rivière-du-Loup ont clairement manifesté à plusieurs reprises vouloir conserver leur service de police. La Ville se doit de gouverner dans l'intérêt de sa population et d'être à son écoute. Nous vivons dans un régime démocratique et, dans une démocratie, c'est le peuple qui décide. D'ailleurs, le député de Rivière-du-Loup et ancien maire, M. Jean D'Amour, a réclamé à plusieurs reprises dans les médias locaux une consultation publique à ce sujet (Annexe IV).

Registre

Le 24 octobre 2011, la Ville de Rivière-du-Loup adopte une résolution demandant au ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, d'intégrer son service de

POLICE MUNICIPALE À LA SQ, et ce, malgré que la population souhaite la tenue d'un RÉFÉRENDUM.

Les 9, 10 et 11 novembre, nous avons tenu un registre dont l'objet était « *Projet d'intégration du Service de sécurité publique de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec – Nous exigeons que la résolution adoptée le 24 octobre 2011 par le conseil de Ville demandant la desserte de la Sûreté du Québec, fasse l'objet d'une véritable consultation publique. Les données complètes sur les conséquences de cette intégration, notamment les coûts véritables, les services offerts tant par la Sûreté du Québec que par la Sûreté municipale, devront être dévoilées avant la consultation publique* ». Plus de 1 800 citoyens et citoyennes de Rivière-du-Loup ont signé le registre.

Après avoir réservé la salle de l'OTJ du Parc Cartier et celle de l'OTJ de St-Ludger, le responsable de la salle de St-Ludger informait la Fraternité le 7 novembre dernier de l'intervention directe d'un dirigeant de la Ville afin d'interdire la tenue du registre dans ce local. Nous avons réservé les salles depuis plus d'une semaine et avons publicisé dans les médias l'annonce de la tenue du registre à ces deux endroits. Quand un dirigeant de la Ville intervient à la dernière minute pour bloquer la tenue d'un registre dans des locaux de la Ville, ça n'a aucun sens. C'est un geste antidémocratique. Non seulement la Ville ne veut pas consulter sa population, mais elle veut aussi nous empêcher par tous les moyens de tenir le registre. La Fraternité a dû procéder à la signature du registre à l'extérieur du bâtiment.

Commission des relations de travail (division des services essentiels)

Par la suite, le maire Morin a dénigré les policiers sur la place publique en affirmant faussement qu'ils ne répondaient pas à des appels des citoyens. Le 8 novembre dernier, la Ville de Rivière-du-Loup a déposé une plainte devant la division des services essentiels de la Commission des relations de travail à ce sujet. Dans une entente intervenue lors d'une séance de conciliation entérinée par la Commission, la Ville a reconnu que les policiers n'ont jamais cessé de répondre aux appels. Malgré cette décision, la Ville a continué d'affirmer le contraire dans un communiqué de presse. Si les élus municipaux ont si peu la cote auprès des citoyens, c'est à cause de ce genre de comportement. Les dirigeants de la Ville devraient avoir honte de recourir à pareilles tactiques. C'est carrément inacceptable!

Sondage CROP commandé par la Ville de Rivière-du-Loup

Le 25 novembre dernier, le maire Michel Morin n'a dévoilé les résultats que de deux des cinq questions d'un sondage CROP commandé par la Ville de Rivière-du-Loup auprès de 400 répondants, soit :

- 67 % sont d'avis qu'une augmentation acceptable du compte de taxes se situe entre 0 et 2 %;
- 96 % se sont dits au courant du dossier.

Nous nous interrogeons sérieusement sur le fait que tous les résultats n'ont pas été publiés. Il y a lieu de se poser des questions. Nous considérons que les Louperivois sont en droit d'obtenir les résultats complets de cette consultation, d'autant plus que le sondage a été payé avec l'argent des contribuables de Rivière-du-Loup. Qu'est-ce qu'on attend du côté de la Ville? Est-ce qu'on est en train de cacher des choses aux citoyens? La Ville a dépensé une somme d'argent importante pour

effectuer un sondage. Le maire Morin devrait faire preuve de transparence et respecter sa population.

Mea culpa de la Ville

Depuis le début, la Ville a mal géré ce dossier au détriment de la population et des policiers et le député de Rivière-du-Loup, M. Jean D'Amour, l'a bien reconnu le 11 novembre dernier dans un reportage de TVA en déclarant ce qui suit : « *Dès le départ, j'aurais souhaité que la Ville tienne une véritable consultation en ouvrant les registres de façon à entendre les citoyens, ça n'a pas été fait. Probablement qu'aujourd'hui, on ne serait pas là.* » Le 28 novembre dernier, la Ville de Rivière-du-Loup a d'ailleurs fait son mea culpa en avouant avoir commis des erreurs dans le transfert du service de police à la SQ.

Nous sommes maintenant dans l'attente de la décision du ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, alors que la population n'a pas été consultée, en plus d'avoir été mal informée des véritables enjeux. L'entêtement du maire a eu raison de la volonté de ses citoyens. Cette saga aurait pu être évitée si la loi avait exigé une consultation publique auprès des citoyens de Rivière-du-Loup.

Par conséquent, nous demandons que la *Loi sur la police* oblige toutes les municipalités désirant abolir leur corps de police à tenir une véritable consultation publique.

3. Conclusion

IL EST CERTAIN QUE CE DOSSIER LAISSERA DES SÉQUELLES À RIVIÈRE-DU-LOUP. MALGRÉ UN SONDAGE ET UN REGISTRE, LA VILLE REFUSE TOUJOURS DE CONSULTER SA POPULATION. N'ÉUT ÉTÉ DE L'OBSTINATION ET DU MANQUE DE TRANSPARENCE DU MAIRE ET DU CONSEIL DE VILLE, NOUS N'EN SERIONS PAS LÀ AUJOURD'HUI.

NOUS SOMMES D'AVIS QUE BIEN DES PROBLÈMES AURAIENT PU ÊTRE ÉVITÉS SI ON AVAIT LAISSÉ LA POPULATION CHOISIR. DÈS LE DÉPART, NOTRE VOLONTÉ A TOUJOURS ÉTÉ DE RECONNAÎTRE ET DE RESPECTER LE CHOIX DES CITOYENS QUE NOUS DESSERVONS.

Le Président,

FRÉDÉRIC FORUM

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Annexe I

Ville de Rivière-du-Loup
Consultation Décembre 2001

Êtes-vous en faveur du maintien du corps de police municipale à Rivière-du-Loup, même si cela implique une augmentation de 0,02 \$ / 100 \$ d'évaluation sur le compte de taxes pour 2002 ?

OUI:	489	(84,75 %)
NON:	88	(15,25 %)

Nombre total de votes exprimés:	<u>577</u>
---------------------------------	------------

Majorité en faveur de OUI:	401
-----------------------------------	------------



Georges Deschênes
président
Ville de Rivière-du-Loup

Annexe II

CERTIFICAT DES RÉSULTATS
de la procédure de consultation publique
sur le choix du Service de police qui assurera dorénavant la
desserte policière de la ville de Rivière-du-Loup

Je, soussigné, Georges Deschênes, OMA, avocat, greffier de la ville de Rivière-du-Loup, certifie par les présentes, sous mon serment d'office que:

1. Une séance de consultation publique sur le choix du Service de police qui assurera dorénavant la desserte policière à Rivière-du-Loup s'est tenue les jeudi et vendredi 20 et 21 novembre 2008 à la salle du conseil municipalité située au 1^{er} étage de l'hôtel de ville localisé au 65, de l'Hôtel-de-Ville de 10 heures à 21 heures;

2. Cette consultation portait sur la question suivante:

« Considérant les différences de coûts et de services, à partir de 2009 voulez-vous que la desserte policière du territoire de la ville de Rivière-du-Loup soit dorénavant assurée par :

- ☐ la police municipale
☐ la Sûreté du Québec. »

3. À la suite de cette consultation publique, les résultats des réponses enregistrées à la question soumise aux contribuables sont les suivants :

Nombre total de personnes ayant exercé leur droit de vote: 1096

Nombre de votes exprimés en faveur d'une desserte

policière par la police municipale: 791

Nombre de votes exprimés en faveur d'une desserte

policière par la Sûreté du Québec: 305

Majorité de **486** en faveur d'une desserte policière par **la police municipale**

Donné à Rivière-du-Loup,
ce 21 novembre 2008

Le greffier,


Georges Deschênes, OMA, avocat

Annexe III



Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

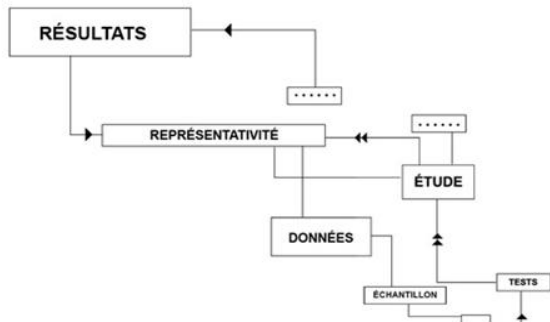


RAPPORT DE RECHERCHE

Fédération des policiers municipaux
du Québec

Service de police municipal de
Rivière-du-Loup

Le 11 octobre 2011



MÉTHODOLOGIE



MÉTHODOLOGIE

3

Un sondage téléphonique auprès de 501 résidents de Rivière-du-Loup.

Dans l'ensemble, 501 résidents de Rivière-du-Loup ont été interrogés du 6 au 8 octobre 2011.

Le questionnaire était d'une durée moyenne de 4 minutes.

À l'aide des plus récentes données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe et l'âge afin de garantir un échantillon représentatif de l'ensemble de la population étudiée.

Marge d'erreur

La marge d'erreur pour un échantillon probabiliste de 501 répondants est de +/- 4.4%, et ce, 19 fois sur 20.

2005	25%
2006	35%
2007	36%
2008	48%
2009	55%
2010	80%
2011	85%

2012 2013 2015

+10%

+30%

+40%

+40%

ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS





ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

5

La sécurité à Rivière-du-Loup

Question Q1 - De façon générale, diriez-vous que vous vous sentez en sécurité à Rivière-du-Loup ?

	Total (n=501)
TOTAL en sécurité	97%
Très en sécurité	58%
Assez en sécurité	39%
TOTAL peu / pas en sécurité	3%
Peu en sécurité	2%
Pas du tout en sécurité	1%

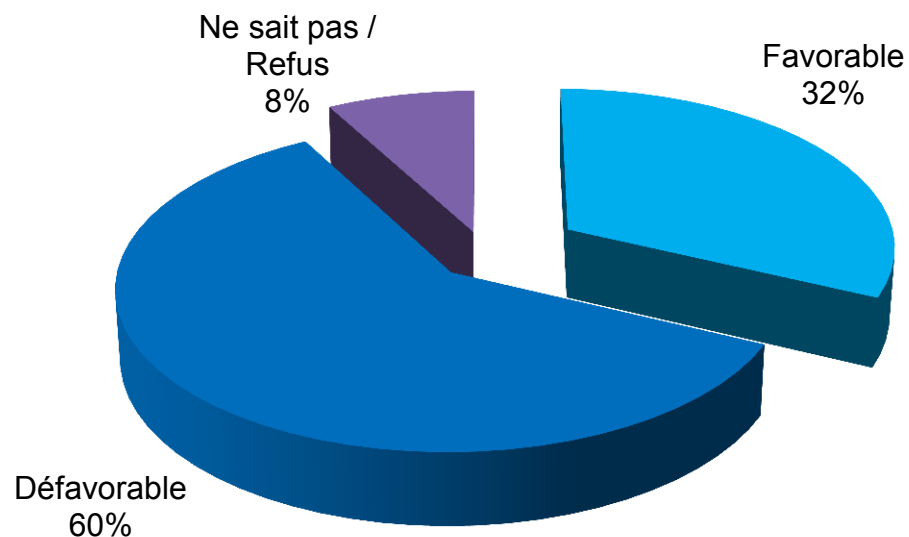


ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

6

Opinion des citoyens à l'égard du fait de céder les responsabilités policières du service municipal de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec

Question Q2 - Seriez-vous favorable ou défavorable à ce que la Ville de Rivière-du-Loup se départisse de son service de police municipal et confie les responsabilités policières sur le territoire de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec afin de réduire ses coûts ?





ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

7

Satisfaction à l'égard du service de police municipal de Rivière-du-Loup

Question Q3 - De manière générale, êtes-vous très satisfait, assez satisfait, assez insatisfait ou très insatisfait du service de police municipal à Rivière-du-Loup ?

	Total (n=501)
TOTAL satisfait	91%
Très satisfait	48%
Assez satisfait	43%
TOTAL insatisfait	7%
Assez insatisfait	5%
Très insatisfait	2%
Ne sait pas / Refus	2%



ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

8

Impact du transfert des responsabilités du service de police municipal de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec

Question Q4 - Si, à l'avenir, les responsabilités policières à Rivière-du-Loup étaient assurées par la Sûreté du Québec au lieu du service de police municipal, croyez-vous que cela aurait un impact positif, un impact négatif ou aucun impact sur la qualité des services policiers sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup ?

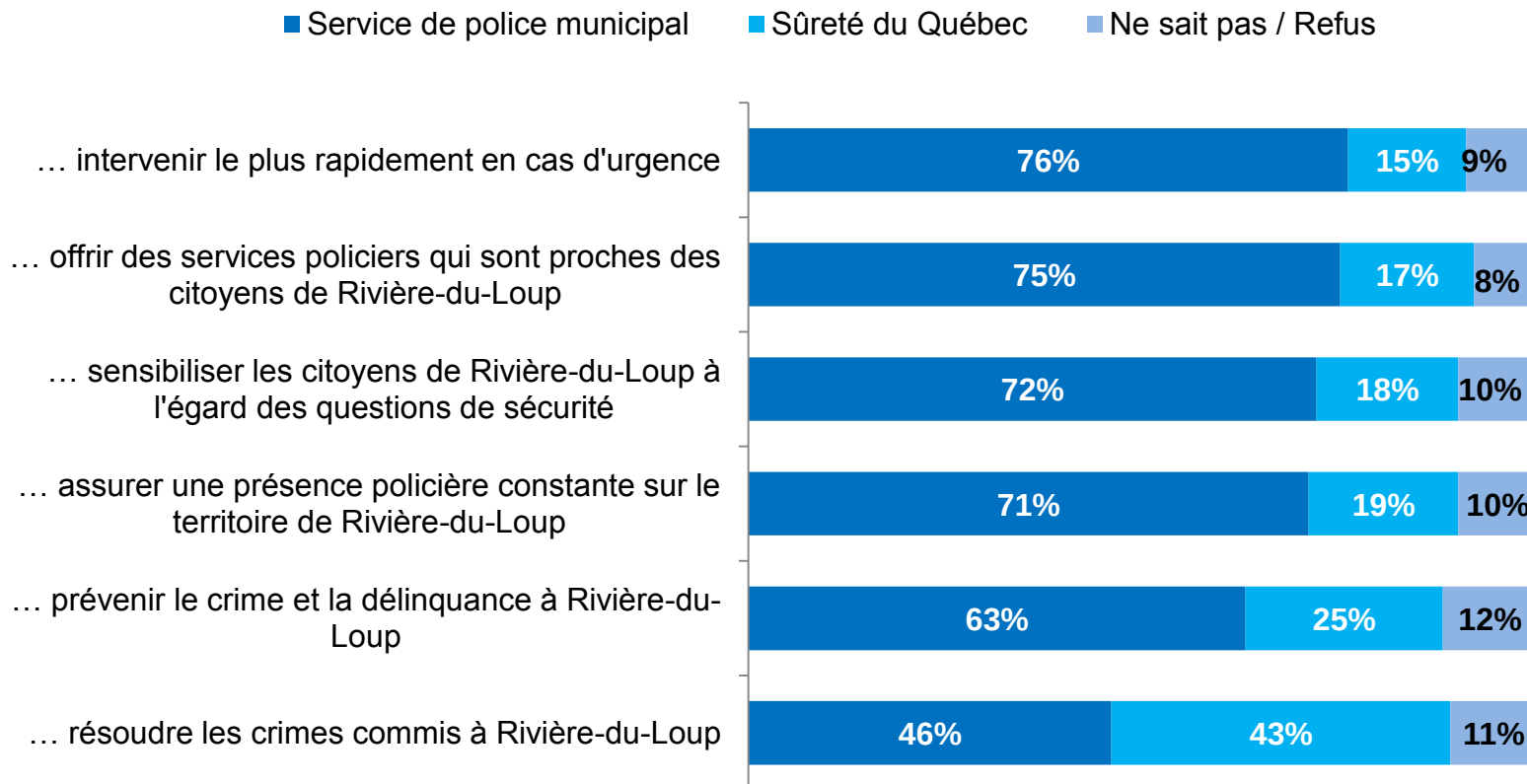
	Total (n=501)
Impact négatif	42%
Aucun impact	35%
Impact positif	14%
Ne sait pas / Refus	9%



ANALYSE DÉTAILLÉE DES RÉSULTATS

9

Confiance envers le service de police municipal et la Sûreté du Québec



Question Q5 (A à F) - Entre un service de police municipal et la Sûreté du Québec, à qui faites-vous le plus confiance pour ...

L'intelligence Marketing

Léger
MARKETING

- Léger Marketing est la plus importante firme de recherche marketing et de sondages à propriété canadienne avec plus de 600 professionnels travaillant à ses bureaux au Canada et aux États-Unis.
- Léger Marketing est le partenaire nord-américain du plus important réseau mondial de recherche Worldwide Independent Network (WIN) of Market Research.



Annexe IV

Publié le 12 octobre 2011 à 05h00 | Mis à jour à 08h32

Transfert du corps policier de Rivière-du-Loup: l'appui des citoyens au coeur de la discorde



En guise de moyen de pression, les policiers arborent ces casquettes sur lesquelles on peut lire «M. le maire, en VERT et contre tous». À gauche, on aperçoit le président de la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup, Frédéric Fortin.

Collaboration spéciale, Marc Larouche

Marc Larouche, collaboration spéciale
Le Soleil

(Rivière-du-Loup) Le conseil municipal de Rivière-du-Loup affirme avoir écouté la population dans sa décision de se départir de son corps de police.

De leur côté, les policiers brandissent un sondage qui conclut que 60 % des citoyens se disent défavorables à ce que la Ville passe à la Sûreté du Québec (SQ) «pour réduire ses coûts».

«Oui, nous avons écouté les gens, affirme le maire, Michel Morin. Ce sont eux qui nous ont dit qu'une augmentation de taxes supérieure à 2 % serait difficile à encaisser. Or, pour conserver notre service de police, les contribuables devraient avoir une augmentation de 10 %. Ça représente 160 \$ pour une maison moyenne de 160 000 \$.»

Unaniment, le conseil a décidé d'aller de l'avant avec le projet de transfert des 36 policiers municipaux vers la SQ. «C'est une question de coûts et la décision s'impose d'elle-même.»

La Fraternité des policiers de Rivière-du-Loup est en négociation en vue du renouvellement de sa convention collective, échue depuis 2009. «Leurs exigences coûteront 1,5 million \$ de plus. Alors qu'en passant à la SQ, nous économisons 1,7 million \$», poursuit le maire, qui assure que le service sera égal, sinon supérieur.

Les 45 policiers (36 actuellement) demeureront à l'édifice Rosaire-Gendron, en plein centre-ville, où se trouve déjà le poste de police municipale. L'ancien quartier général de la SQ servira de poste autoroutier pour la patrouille sur les autoroutes. «Aussi, six policiers-parrains seront assignés à des secteurs distincts, afin d'assurer une desserte de proximité», poursuit M. Morin.

Des horaires flexibles permettront d'augmenter les effectifs lorsque les besoins seront plus importants, par exemple au centre-ville dans le secteur des bars les fins de semaine. «En 2008, j'étais de ceux qui recommandaient le maintien du corps de police municipal. Aujourd'hui, les données ne sont plus les mêmes», dit le conseiller Gaétan St-Pierre.

Avis divergents

Si le directeur par intérim du service de police, Benoît Levesque, estime qu'il faut suivre la vague, ses agents ne sont pas du même avis, affirmant au contraire que la population est de leur côté. «Notre sondage [Léger

Marketing] montre que le taux de satisfaction des citoyens envers nous atteint 91 %. La population a été derrière nous en 2001 et en 2008 et c'est encore le cas», note le président de la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup, Frédéric Fortin.

Ce dernier a refusé d'argumenter sur les chiffres présentés par le conseil municipal. «Je ne ferai pas de négociations sur la place publique. Tout ce que j'ai à dire, c'est que nos membres veulent une convention collective négociée.»

«Avec ces résultats populaires, le maire Morin doit respecter la volonté de sa population et retirer son projet de passer à la SQ», conclut le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec, Denis Côté. «Je remettrai une copie de ce sondage au ministre de la Sécurité publique.»

Les séances d'information se tiendront à 10h, à l'École primaire La Croisée I, le mercredi 19 octobre, à 19h à l'auditorium du Collège Notre-Dame et le lendemain, à 19h, à la salle Bon-Pasteur de la Maison de la culture.

Partager

0

publicité

**PROFITEZ DE NOTRE
OFFRE D'ESSAI** **1²⁵\$** pour 2 jours **OU** **2⁵⁰\$** pour 7 jours **› leSoleil**

© 2000-2011 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Les verts plutôt que les bleus : le dossier avance

Service de police à Rivière-du-Loup

Stéphanie GENDRON • louis.deschenes@hebdoquebecor.com

La Sûreté du Québec a présenté une proposition de service à la Ville de Rivière-du-Loup, qui pourrait mener à l'abolition du service de police municipale au profit de la SQ.

Depuis la non-prolongation du moratoire sur l'intégration des corps policiers municipaux à la Sûreté du Québec il y a près de sept mois, les discussions à ce sujet ont repris à Rivière-du-Loup. Une rencontre réunissant les représentants de la ville, les officiers du service de la Sécurité publique et les représentants de la Sûreté du Québec a d'ailleurs eu lieu mardi dernier. « Les gens de la Sûreté du Québec ont fait une proposition de service et c'est en analyse », a confirmé Monique Bouchard, du service des communications de la ville. Autre information qui a été avancée, cette fois par les journalistes de la radio CIEL-FM : La Ville n'aurait pas l'intention cette fois de consulter la population à ce sujet.

2008

Rappelons qu'en 2008, lorsque ce débat avait été lancé, les représentants de la ville affirmaient au départ qu'en faisant le saut pour les « verts », Rivière-du-Loup économiserait un million de \$ annuellement. Ceci incluant les coûts de transfert, entre autres liés à l'arrimage entre les fonds de pension des policiers de la Sûreté municipale et de la Sûreté du Québec. Mais, en novembre 2008, la Ville annonçait qu'elle conserverait son corps de police municipal, après étude du dossier et la prise de connais-

sance d'autres d'informations. Le maire, Michel Morin, avait déclaré que les conditions n'étaient pas réunies, puisque l'économie d'argent n'était pas au rendez-vous en raison de coûts non-prévus de trois millions de \$ et le fait que l'on visait la localisation des policiers à l'édifice Rosaire-Gendron. Aussi, lors d'une consultation populaire tenue au même moment, 72% des loupériens qui s'étaient exprimés disaient vouloir conserver leur service de police municipal.

De nos jours

Avec le moratoire imposé par le ministre de

la Sécurité publique, le dossier avait été mis sur la glace, mais est revenu de plus belle dans l'actualité au cours des derniers mois. Le député de Rivière-du-Loup Jean D'Amour souhaite que la population soit consultée adéquatement, mais pas nécessairement en référendum. Aucune loi n'oblige la ville à faire un processus de consultation, nous a-t-il confirmé. « J'espère que les gens seront bien informés. C'est un dossier très émotif pour les citoyens, je peux en témoigner car il en avait été question du temps que j'étais maire au début des années 2000 », a-t-il confié au Saint-Laurent-Portage. La Ville de Rivière-du-Loup rencontrait les médias à ce sujet hier.



Photo Le Journal

Des véhicules de patrouille qui pourraient n'être qu'un souvenir sous peu.

Rivière-du-Loup: un pas de plus vers la SQ

RIVIÈRE-DU-LOUP - La Ville de Rivière-du-Loup n'a pas renoncé à l'idée de s'adjoindre les services de la Sûreté du Québec afin d'assurer la desserte policière sur son territoire. Une rencontre a eu lieu la semaine dernière en ce sens entre les représentants de la Ville, les officiers du Service de la sécurité publique et les représentants de la SQ.

FRANÇOIS BROUIN
francois@infodimanche.com

Le relationniste de la SQ, Claude Ross, confirme que des discussions ont bel et bien eu lieu entre les deux parties. « La Ville de Rivière-du-Loup nous a invités à déposer une proposition d'entente de services. Une rencontre a eu lieu à cet effet dans les derniers jours. »

Le commandant Pierre Pinel était présent à titre de représentant du ministère de la Sécurité publique. Claude Ross est catégorique, c'est la Ville de Rivière-du-Loup qui a effectué la demande de proposition.

Selon nos informations, parmi les points à régler, on retrouve l'arrimage entre les fonds de pension des policiers du Service de la sécurité publique, qui est inférieur à celui de leurs confrères de la SQ, et qui forcerait la Ville à déboursier une somme de plus de 1,2 M\$.

MRC

La Sûreté du Québec, qui dessert les autres municipalités de la MRC, doit aussi s'entendre avec elles. Le nombre de policiers fera sans aucun doute partie des négociations.

Le préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, Michel Lagacé, souligne n'avoir reçu aucune manifestation d'inquiétude de la part des autres localités. Bien au contraire selon lui, la fusion du corps de police municipale à la SQ devrait profiter à toute la MRC. « S'il y a intégration, cela permettra d'augmenter de façon sensible le nombre d'effectifs dont pourra bénéficier l'ensemble de la MRC et d'avoir une meilleure souplesse dans l'organisation du travail et un meilleur accès à la SQ. À ce sujet, il devrait y avoir dans les prochains jours une présentation à la MRC par le commandant Pinel qui s'est engagé à fournir les ressources nécessaires au territoire », a souligné M. Lagacé.

infodimanche.com

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN

Du 17 Octobre 2011 au 17 Octobre 2011
Les policiers de Rivière-du-Loup s'affichent



Par Nicolas Ouellet



Photo: Nicolas Ouellet

Rivière-du-Loup - Vendredi, on pouvait apercevoir sur les terrains du poste de police municipal de Rivière-du-Loup des affiches installées par la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup, visant à faire connaître son mécontentement envers la Ville.

>> Suivez Nicolas Ouellet (@N_Ouellet) sur Twitter

Les policiers municipaux sont sans contrat de travail depuis plus de 20 mois. « Pour notre part, on veut faire connaître notre mécontentement face aux négociations, qui n'ont pas vraiment lieu, avec la Ville de Rivière-du-Loup », indique le président de la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup, Frédéric Fortin.

Intégration à la Sûreté du Québec

Il n'y a pas de négociations selon la Fraternité, mais la Ville de Rivière-du-Loup a tout de même fait connaître publiquement son intention d'intégrer son service de police à la Sûreté du Québec. La Ville et le maire Michel Morin arguent que les demandes salariales initiales des policiers municipaux dépasseraient la capacité de payer des citoyens.



Les casquettes qu'arborent les policiers municipaux de Rivière-du-Loup et le slogan : « M. le maire, en VERT et contre tous!!! »

Photo : Nicolas Ouellet

En entrevue au confrère Marc Larouche du Soleil, Michel Morin affirme « qu'une augmentation de taxes supérieure à 2 % serait difficile à encaisser. Or, pour conserver notre service de police, les contribuables devraient avoir une augmentation de 10 % ».

Des chiffres jugés excessifs par la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup, qui ne veut toutefois pas jouer le jeu de la négociation sur la place publique. « Nous l'important, c'est de protéger nos membres, qu'il y ait intégration à la Sûreté du Québec ou si l'on reste une police municipale », ajoute M. Fortin.

Rencontres d'information

Les séances d'information auront lieu le mercredi 19 octobre : à 10 h à l'École primaire La Croisée I et à 19h à l'auditorium du Collège Notre-Dame et le jeudi 20 octobre à 19h, à la salle Bon-Pasteur de la Maison de la culture.

Dissension au sein du conseil municipal de Rivière-du-Loup



Le transfert des policiers municipaux à la Sûreté du Québec continue de provoquer plusieurs réactions à Rivière-du-Loup. C'est principalement l'absence de consultation des citoyens qui

dérange. La question divise même le conseil municipal.

C'est entouré de tous ses conseillers que le maire a annoncé la décision : la Ville de Rivière-du-Loup passera à la Sûreté du Québec, sans demander l'avis de la population. « On n'a pas besoin de faire une consultation. On a simplement besoin de tenir un registre, uniquement pour que les gens soient capables de s'exprimer. »

Sylvie Vignot se dit mal à l'aise avec cette façon de faire. Pour elle, les élus doivent tenir compte de l'opinion des citoyens. La conseillère est toutefois claire : elle approuve totalement le transfert vers la SQ. « Quand on regarde les coûts, c'est évident que les gens vont adhérer à ça. Je crois sincèrement que la population doit être capable de dire oui, j'y adhère, oui, je crois à ça et je sais quel service on va avoir », affirme Sylvie Vignot.

Une opinion que la majorité des autres conseillers ne partagent pas. « Je vous avoue que ça m'a un peu surprise. Par contre, elle a sa position là-dessus et je respecte ça. On n'est pas un conseil à huis clos, on n'est pas dicté par une seule et même pensée. Les gens ont le droit de s'exprimer », déclare Amélie Dionne, une conseillère.

« Moi, j'ai fait des consultations, j'ai rencontré des citoyens. Les gens quand on leur explique la situation, ils comprennent bien, le rationnel est là », explique Gaétan Saint-Pierre.

« Il va y avoir des séances d'informations avec la SQ et le conseil. Avec ça, les gens vont pouvoir juger. Déjà, c'est une consultation, c'est ouvert à tout le monde », ajoute Jacques Minville.

Par ailleurs, un poste de conseiller est présentement vacant à la Ville de Rivière-du-Loup. Des candidats manifestent déjà leur intérêt. La question de consulter ou non la population sera probablement un enjeu électoral.

« Je pense que les gens ont le droit de se prononcer sur un dossier aussi important » estime Daniel Vocelle, candidat au poste de conseiller au district Saint-Patrice.

S'il est élu, l'une des priorités de Daniel Vocelle sera la tenue d'un registre. Il dénonce l'attitude du maire dans ce dossier. « Ce n'est pas juste de l'ouverture que je demande au maire. Je demande sa

démission s'il ne veut pas écouter les citoyens, tout simplement.
»

Reste à voir si les citoyens manifesteront leur mécontentement lors des séances d'informations.

Un texte de Catherine Pellerin



NÉGOCIATIONS ET INTÉGRATION À LA SQ

Les policiers de Rivière-du-Loup font connaître leur mécontentement

N.O. » RIVIÈRE-DU-LOUP - Vendredi, on pouvait apercevoir sur les terrains du poste de police municipal de Rivière-du-Loup des affiches installées par la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup, visant à faire connaître son mécontentement envers la Ville.

Les policiers municipaux sont sans contrat de travail depuis plus de 20 mois. « Pour notre part, on veut faire connaître notre mécontentement face aux négociations, qui n'ont pas vraiment lieu, avec la Ville de Rivière-du-Loup », indique le président de la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup, Frédéric Fortin.

INTÉGRATION À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il n'y a pas plus de négociation possible selon la Fraternité. De son côté, le maire Michel Morin indique que cinq rencontres de négociations ont déjà eu lieu de même que deux rencontres, dans son propre bureau et ce, même si la Ville a publiquement fait connaître son intention manifeste d'intégrer son service de police à la Sûreté du Québec. Pour étayer leur argumentaire, la Ville et le maire Michel Morin avancent que les demandes salariales initiales des policiers municipaux dépassent la capacité de payer des citoyens. Sur le site www.infodimanche.com, Michel Morin affirme en effet : « quand le syndicat des policiers municipaux cache à la population (...) que les de-

mandes des policiers municipaux entraîneraient des hausses du taux de taxes de 10 % ou 160 \$ pour une maison de 160 000 \$, on voit qu'ils ne se préoccupent aucunement de la capacité de payer de la population et que leurs poches sont leur seul intérêt. Contrairement au syndicat des policiers municipaux, le conseil municipal reste à l'écoute de ses citoyens et de ses entreprises dans ses décisions parce que nous entendons année après année que la capacité maximale de payer de l'ensemble de la population est de 2 % ». Des chiffres jugés excessifs par la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup, qui ne veut toutefois pas jouer le jeu de la négociation sur la place publique. « Nous l'important, c'est de protéger nos membres, qu'il y ait intégration à la Sûreté du Québec ou si l'on reste une police municipale », ajoute M. Fortin.

LES LOUPERIVOIS VOUDRAIENT-ILS ÊTRE CONSULTÉS?

Selon un sondage Léger Marketing commandé par la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ), dont font partie les policiers municipaux de Rivière-du-Loup, 61 % des gens sondés ont répondu « oui » à la question : Souhaiteriez-vous être consulté par référendum sur un éventuel passage des services policiers de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec? » Dans l'ensemble,

501 résidents de Rivière-du-Loup ont été interrogés du 6 au 8 octobre 2011. La marge d'erreur pour un échantillon probabiliste de 501 répondants est de +/- 4,4 %, et ce, 19 fois sur 20.

RENCONTRES D'INFORMATION POUR LES CITOYENS

En attendant un référendum, si référendum il y a, les Louperivois peuvent se présenter aux séances d'information organisées par la Ville de Rivière-du-Loup à leur intention et qui auront lieu : le mercredi 19 octobre à 10 h à l'École primaire La Croisée I et le même jour à 19 h à l'auditorium du Collège Notre-Dame et le lendemain jeudi 20 octobre à 19h, à la salle Bon-Pasteur de la Maison de la culture.

Les citoyens de Rivière-du-Loup largement satisfaits de leur corps de police

Sondage Leger Marketing

Gilles LEBEL • gilles.lebel@hebdoquebecor.com

Selon un sondage Leger Marketing réalisé pour le compte de la Fédération des policiers municipaux du Québec auprès 501 résidents de Rivière-du-Loup du 6 au 8 octobre 2011, 97 % des répondants se sont dits en totale sécurité dans leur ville, 58 % très en sécurité et 39 % assez en sécurité.

Questionnés à savoir s'ils étaient d'accord à céder les responsabilités policières du service municipal de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec, 60 % des personnes interrogées se sont dites en désaccord, 32 % étaient favorables et 8 % ne savaient pas.

À la question sur le degré de satisfaction à l'égard du service de police municipal de Rivière-du-Loup, 91 % des répondants ont mentionné être très satisfaits, 48 % très satisfaits, 43 % assez satisfaits et 7 % totalement insatisfaits.

Quant à l'impact du transfert des responsabilités du service de police municipal de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec, 42 % des personnes sondées pensent que ça pourrait avoir un impact négatif, 35 % pensent que

ça n'aurait aucun impact et 14 % parlent d'un impact négatif.

Toutefois, c'est au niveau du degré de confiance que les citoyens de Rivière-du-Loup démontrent leur appréciation à leur police municipale, alors que 76 % des personnes interrogées pensent que leur police municipale est en mesure d'intervenir plus rapidement en cas d'urgence que la Sûreté du Québec, 75 % affirment que la police municipale offre des services policiers qui sont plus proches des gens de Rivière-du-Loup, 72 % estiment que leur police bleue est plus en mesure de les sensibiliser à l'égard des questions de sécurité, 71 % des gens affirment que les « bleus » sont plus en mesure d'assurer une présence policière constante sur le territoire de Rivière-du-Loup, 63 % pensent que la police municipale est plus en mesure de prévenir le crime et la délinquance à Rivière-du-Loup que la Sûreté du Québec et qu'enfin, 46 % des personnes sondées pensent que la police de Rivière-du-Loup est mieux outillée pour résoudre les crimes commis à Rivière-du-Loup, comparativement à 43 % qui pensent le contraire.

Le questionnaire qui était d'une durée moyenne de 4 minutes comportait une marge d'erreur de +/- 4.4%, et ce, 19 fois sur 20.

Les résultats qui ont été faits à l'aide des plus récentes données de Statistique Canada, ont été pondérés selon le sexe et l'âge afin de garantir un échantillon représentatif de l'ensemble de la population étudiée.

Les anciens se prononcent

Passage à la Sûreté du Québec à Rivière-du-Loup

Stéphanie GENDRON • louis.deschenes@hebdosquebecor.com

D'ex-conseillers et maires de la Ville de Rivière-du-Loup demeurent prudents dans leurs commentaires, lorsque questionnés à savoir si la décision de la ville de passer de la Sûreté municipale à la Sûreté du Québec sans consultation publique est la bonne.

L'ancien maire et actuel député Jean D'amour est sans doute celui qui a pris une position plus ferme publiquement. « C'est un dossier très émotif, qui nécessite une consultation publique », a-t-il affirmé. Ce dernier avait pu connaître les réactions populaires au tournant des années 2000, alors que le sujet avait été abordé sous son règne. L'ancien échevin du temps de Jean D'Amour et actuel candidat au poste de conseiller à la Ville de Rivière-du-Loup Jean-Guy Dionne se range derrière le maire Morin et son conseil. « Avec les coûts dévoilés, on comprend que nous n'avons pas le choix. Avec les chiffres, je crois que ça règle le dossier de consultation. De bonnes séances d'informa-

tions seront suffisantes », a confié Jean-Guy Dionne au Saint-Laurent-Portage.

Prudence

L'ex-mairesse Denise M. Levesque dit ne pas être en mesure de critiquer les décisions prises aujourd'hui, puisqu'elle n'a pas les données entre les mains. « Je peux par contre vous dire qu'au milieu des années 1990, c'était plus gagnant financièrement de conserver le service de police municipale. Les gens disaient préférer leur service de proximité. Cela avait rapidement été mis de côté ». Claude Pelletier, conseiller à Rivière-du-Loup pendant plus de 25 ans, estime qu'il lui manque trop d'éléments pour se prononcer. « Mais tâter le pouls de la population, c'est important. Il faudrait peut-être aller plus loin que l'information et aller en consultation ». Denis Tardif, le conseiller qui a récemment donné sa démission du conseil de ville, a refusé de se prononcer, ayant fait le choix de se retirer complètement de la politique municipale.



Photos d'archives Gilles LeBel

L'ancien conseiller Claude Pelletier croit qu'il faut tâter le pouls de la population dans ce genre de dossier.



L'ex-mairesse Denise M. Levesque.



L'ex-maire Jean D'Amour.

Les « bleus » ripostent

Contrat de service avec la SQ

Faisant l'objet de nombreuses tractations de la part de la Ville de Rivière-du-Loup dans le dossier de l'intégration de la police municipale à la Sûreté du Québec à compter de janvier 2012, la Fraternité des policiers et des policières de Rivière-du-Loup a réagi avec éclat vendredi dernier en placardant le devant du poste de police (Édifice Rosalre-Gendron) d'affiches jaunes où le corps défendant s'en prend surtout au maire Michel Morin qu'il accuse d'être « en VERT et contre tous!!! ».

Un peu plus tard dans la journée, la Fraternité a également fait connaître son état d'âme en mettant à la disposition du public un dépliant jaune à l'intérieur duquel on explique l'historique du Service de police de la Ville de Rivière-du-Loup au cœur de la population depuis 125 ans.

On fait aussi un retour sur les résultats des deux dernières consultations menées auprès du public (2001 et 2008), coups de sonde où à chaque fois la population avait clairement démontré son désir d'être desservie par sa police municipale (85% et 72%) et ce, au détriment de l'offre de service de la Sûreté du Québec.

Enfin, on revient aussi sur le plus récent sondage mené par la Firme Léger pour le compte de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, sondage où 97% des répondants disent se sentir en sécurité à Rivière-du-Loup et 91% indiquent être satisfaits du travail des « bleus » sur le territoire loupériovois.

Police de proximité

Si la Fraternité des policiers fait usage de ce dépliant pour vanter sa capacité d'intervention rapide, sa proximité avec les gens de Rivière-du-Loup et son excellent dossier en matière de résolution de crime, elle ne fait pas dans la dentelle pour parler du maire Michel Morin et expliquer l'impasse dans laquelle se retrouvent les deux parties. Les policiers accusent le maire d'avoir déjà fait son choix même si à ce jour il n'y a jamais eu encore de véritables négociations avec la Ville pour le renouvellement de la convention collective qui est expirée depuis décembre 2009. « Le maire justifie son choix en invoquant l'ensemble de nos demandes et en chiffrant le tout à plus de 1,5 M\$. Comme il n'y a pas eu de véritables négociations il est donc prématuré d'avancer quelques chiffres que ce soient », peut-on lire dans le document.

Questions pour le public

La dernière portion du document syndical vise directement les contribuables de Rivière-du-Loup avec trois interrogations et un constat.

Comment M. le maire peut-il étaler nos

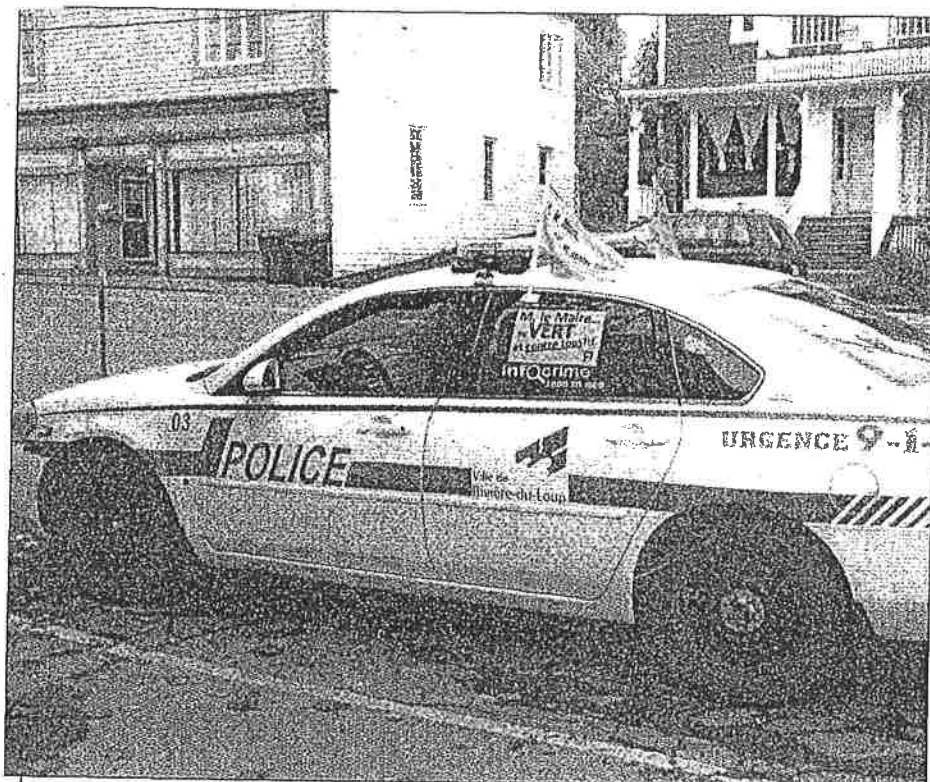
Gilles LEBEL • gilles.lebel@hebdosquebecor.com

demandes sur la place publique alors que la véritable négociation n'a pas encore eu lieu ?

Est-ce qu'il n'aurait pas été plus raisonnable de négocier une véritable entente et ensuite d'en révéler les coûts à la population ?

Est-ce que les économies qu'il va réaliser avec son projet vont se traduire par une baisse du compte de taxes pour les contribuables ?

« Parce que M. le maire a déjà fait son choix... Malheureusement, cette fois-ci vous n'aurez pas votre mot à dire... », d'indiquer en guise de conclusion le petit document jaune qui sera distribué par la Fraternité lors des deux dernières séances d'informations organisées par la Ville, ce soir, mercredi 19 octobre, 19 h, au Collège Notre-Dame et le lendemain, toujours à 19 h, au Centre culturel.



Photos Gilles LeBel

Les voitures de la Sécurité publique ont été décorées aux couleurs des présentes négociations avec le maire Michel Morin comme toile de fond.



Des affiches très explicites ont été installées au sol et sur les murs de l'édifice Rosaire-Gendron dans l'après-midi de vendredi.



Bas-Saint-Laurent : la Sûreté du Québec bientôt à Rivière-du-Loup

Mise à jour le jeudi 20 octobre 2011 à 15 h 06 HAE

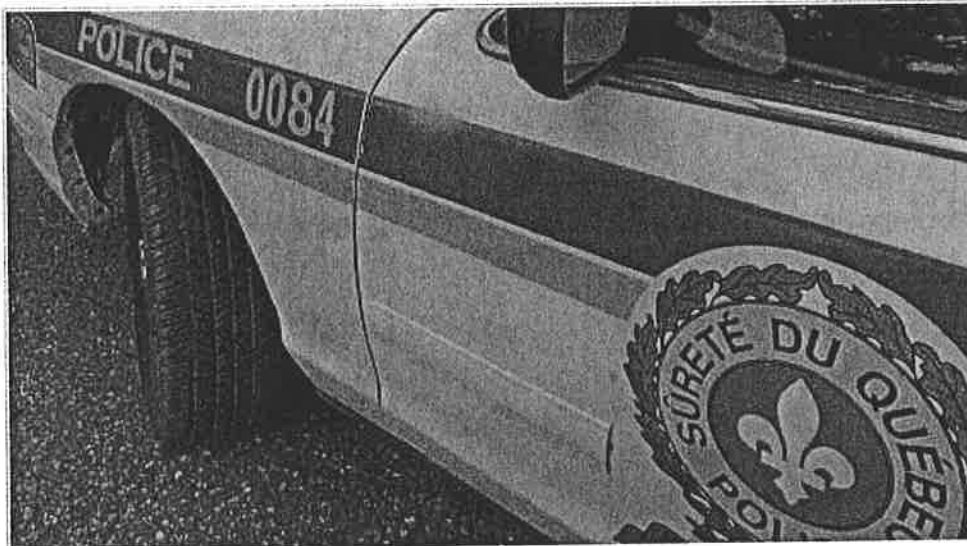


Photo: La Presse Canadienne /Peter McCabe
Voiture de la Sûreté du Québec (archives)

La municipalité de Rivière-du-Loup ira de l'avant avec son projet d'intégrer son service de police municipale à la Sûreté du Québec.

Bien que les soirées d'informations auprès de la population ne soient pas encore terminées, les élus municipaux souhaitent adopter une résolution lors du conseil du lundi 24 octobre afin de demander l'aval du ministre Robert Dutil.

Malgré une certaine vague de mécontentement, le maire Michel Morin n'entend pas acquiescer à la demande de certains Louperivois qui aimeraient être consultés avant de voir disparaître leur service de police municipale. « Par rapport à la consultation publique, je n'ai pas changé d'idée. Les trois raisons : la sécurité, la différence de coûts et la masse d'information que nous avons traitée pendant des mois. »

Bon nombre d'opposants au projet d'intégration sont mécontents. « Il a les deux yeux fermés comme un vieux cheval avec des oeillères. Il ne voit rien et ne veut rien entendre », déplore un citoyen.

À moins que Québec s'y oppose, les 36 policiers municipaux de Rivière-du-Loup joindront les rangs de la Sûreté du Québec au début de l'année 2012.

Publié le 22 octobre 2011 à 05h00 | Mis à jour le 22 octobre 2011 à 05h00

Migration vers la SQ: policiers inquiets, citoyens outrés



La séance d'information sur la migration de la police municipale de Rivière-du-Loup vers la Sûreté du Québec s'est transformée en négociation lorsque le policier Frédéric Verreault a mentionné que les policiers de la Ville étaient les moins bien payés au Québec.

Collaboration spéciale, Marc Larouche

Marc Larouche, collaboration spéciale

Le Soleil

(Rivière-du-Loup) L'émotion était palpable cette semaine lors de la seconde rencontre d'information concernant la migration de la police municipale vers la Sûreté du Québec (SQ) à Rivière-du-Loup. D'un côté, le maire Michel Morin et ses conseillers, de glace et imperturbables, et de l'autre, des citoyens outrés de ne pas avoir été consultés et des policiers inquiets pour leur emploi.

Peu de personnes parmi les 75 présentes ont parlé de coûts, sinon pour les décortiquer, alors que l'administration municipale ne parle que de cela, soutenant que les services de la police municipale coûteront 1,5 million \$ de plus comparativement à une économie de 1,7 million \$ en passant avec la SQ. «Ça ne sera pas beaucoup plus

cher, ce sera énormément plus cher», dit le maire. «Vous ne le savez pas, vous êtes en négociation», note le citoyen Daniel Levasseur. De fait, les agents négocient le renouvellement de leur convention collective, échue depuis 2009.

Plus que les coûts, ce sont les services de proximité qui ont été au cœur des préoccupations. «Est-ce que la SQ continuera de présenter des activités dans nos écoles? Nous avons un excellent service avec la police municipale», dit Sylvie Pelletier. «Je suis brigadier scolaire. Lorsqu'un d'entre nous est malade, c'est un policier municipal qui le remplace. Est-ce que la SQ fera de même?» demande Bernard Jenniss. «Les défibrillateurs dans les voitures de la police municipale ont permis de réanimer quatre personnes. Seront-ils transférés dans les voitures de la SQ?» s'interroge le technicien ambulancier Joël Dubé.

Outre cette question, qui a eu pour toute réponse un «peut-être» plus qu'improbable, puisqu'en ce cas toutes les voitures de la SQ au Québec devront en être équipées, le maire Morin a été forcé d'indiquer que des services de proximité sont en négociation.

Si les discussions concernant certains aspects du transfert ne sont pas terminées, qu'est-ce qui presse le conseil à vouloir procéder si rapidement sans vouloir consulter la population avant l'adoption de la résolution, prévue pour lundi? «Il n'y a pas de date limite», ont assuré le commandant régional de la SQ, Pierre Pinel et le maire Morin au citoyen Daniel St-Pierre.

Confrères émotifs

«Je suis né à Rivière-du-Loup, j'y ai toujours demeuré. Il y a 17 ans, j'ai été engagé comme policier. J'en étais alors et j'en suis encore très fier. Dans tout ce débat de chiffres, je ne me sens pas respecté en tant que personne humaine», est venu dire le sergent Carl Pelletier. «Sept de nos confrères temporaires passeront de 30

\$ à 18 \$ l'heure avec la SQ», ajoute l'agent Yvan Dumont. «Je n'ai pas ces éléments», répond le maire. «Il faudrait peut-être en tenir compte. Ces personnes ont des familles, des maisons», a-t-il conclu sous les applaudissements.

«Nous subissons une décision politique. Vous savez, personne ne sait ce qu'il adviendra de son poste après le transfert. L'organigramme est encore caché. Nous ne savons rien et pourtant nous sommes les principaux concernés. C'est très insécurisant», confie un policier municipal. «Il nous faudra tous recommencer à zéro. Notre ancienneté ne sera pas reconnue, peu importe le nombre d'années de services.»

À deux reprises, en 2001 et en 2008, les citoyens de Rivière-du-Loup ont décidé de conserver leur corps de police municipal même considérant une augmentation des coûts.

Partager

Recommander

0

publicité

Annonces Google

H.264 HD Pico-ITX Board

Hardware Acceleration of HD media VIA Nano CPU, MPEG-2, HDMI, DC-in
www.via.com.tw

Entretien de sépultures

Votre tombe familiale entretenue Entretien+plantes+photos = 24€/mois
www.en-sa-memoire.fr

© 2000-2011 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.

Le transfert à la SQ adopté dès lundi



Le maire de Rivière-du-Loup a confirmé ce que nous avons appris via la Loi d'accès à l'information. Il n'existe aucun document sur l'entente de services avec la Sûreté du Québec. La Fédération des policiers municipaux du Québec

souhaite toujours bloquer le processus. Elle pourrait tenter le tout pour le tout en portant la cause devant les tribunaux.

Même s'il n'y a aucune entente écrite entre la SQ et la Ville de Rivière-du-Loup, le maire n'est plus qu'à quelques heures d'abolir son corps de police. Il a une confiance aveugle envers la SQ. 'oui tout à fait' Pour la première fois, la salle était comble. Trois mots pour résumer la soirée. Inquiétude des citoyens 'Je suis inquiète moi aussi ce changement à savoir si je vais avoir autant de sécurité même si on me dit que oui parce que j'ai l'impression que la décision est déjà prise pis qu'on essaye de me vendre de force, une idée déjà décidée. Insatisfaction envers tout le conseil. 'Je trouve que l'on frappe beaucoup sur le maire, mais c'est une décision en équipe et c'est cette équipe-là qui sera jugée lorsque le temps viendra' Incertitude des policiers J'aimerais beaucoup savoir quand nous les principaux intéressés on va être rencontré pour connaître un peu notre avenir' La Fédération des policiers municipaux demande au maire de dire les vraies choses à sa population, surtout au niveau de la sécurité. Le chat est sorti du sac, la preuve est qu'aujourd'hui le service sera inférieur à ce qu'il y a actuellement. On demande au maire la même transparence qu'en 2001-2008 avec des tableaux comparatifs qui seront publiés dans les médias"

La Fédération rappelle qu'un sondage révèle que plus de 60% des Louperivois désirent être consultés. 'On ne peut pas prendre une telle décision irrévocable contre la volonté de la population. C'est illégitime la démarche du maire' Pour la première fois, le maire a démontré une certaine ouverture. Aurait-il compris l'enjeu de la décision? 'La réflexion par rapport au registre doit se faire afin de réviser les chiffres au niveau des coûts, de la négociation et de tout ça. On va faire un tour de tout ça. On se doit d'être certain d'avoir tous les éléments"

La décision finale de l'intégration à la SQ sera prise lundi soir lors de la séance du conseil municipal. Après il sera trop tard pour faire marche arrière.

Un texte de Stéphane Tremblay

POLICE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Intervention ministérielle demandée

Carl Thériault

Collaboration spéciale



RIVIÈRE-DU-LOUP — Le service municipal de police de Rivière-du-Loup joindra la Sûreté du Québec le 1^{er} janvier 2012. Le conseil municipal en a pris la décision lundi.

Par un vote quasi unanime, le conseil a demandé «au ministre de la Sécurité publique de procéder à l'intégration de son service de police municipale à la Sûreté du Québec et de confier la desserte policière de son territoire à la Sûreté du Québec (SQ)».

La Fraternité des policiers et des policières municipaux du Québec ne l'entend pas de cette manière et demande une rencontre avec le mi-

nistre des Affaires municipales, Laurent Lessard, et celui de la Sécurité publique, Robert Dutil. «Il y a eu un manque de transparence et de véritable consultation à Rivière-du-Loup avec de l'information différente dans chaque séance d'information, par exemple, une divulgation à la deuxième séance qu'il y aura moins d'effectifs, sans connaître la tarification des services de la SQ. On demande la suspension de la décision du conseil municipal qui est irrévocable quand elle est prise», déclare Denis Côté, président de la Fraternité.

La conseillère Sylvie Vignat, dissidente, considérait comme une obligation morale de consulter la population avant de décider du sort des 36 policiers municipaux loupérirois qui ont manifesté devant l'hôtel de ville avant la séance publique de lundi.

Les policiers municipaux loupérirois négociaient le renouvellement de leur convention collective échue depuis 2009.

Un dossier émotif, admet le maire Michel Morin. «Le défi des prochaines années dans les finances publiques municipales est énorme. On ne pouvait pas augmenter de 10 %, à 160 \$ par contribuable, le compte de taxes.» Selon le maire, les citoyens de Rivière-du-Loup n'ont pas la capacité de payer une telle hausse. «Mais un dossier comme celui de la police municipale est forcément émotif parce qu'il y a des humains, des policiers et des parents des policiers qui sont au cœur de ce changement. Ce seront les mêmes bons policiers de la Sûreté municipale qui seront les mêmes bons policiers à la Sûreté du Québec. Le déploiement des services se fera en fonction des besoins», affirme M. Morin.

DES ÉCONOMIES

En 2002, les services de SQ auraient coûté 200 000 \$ de moins qu'un service de police municipale. En 2008, la différence était de 1,5 million \$. Elle sera de 1,7 million \$ en 2012 et de 2,2 millions \$ en 2020, selon les chiffres de l'administration municipale loupériroise.

À deux reprises, en 2001 et en 2008, les citoyens de Rivière-du-Loup ont décidé de conserver leur corps de police, considérant même une augmentation des coûts.

Au Québec, il n'y a plus que huit municipalités de moins de 50 000 habitants — hors des agglomérations urbaines — qui ont encore leur service de police municipal. Les prochaines municipalités à vouloir intégrer leur service municipal à la SQ sont Sainte-Adèle et Saint-Georges de Beauce.

L'argument des défibrillateurs pour conserver la SM

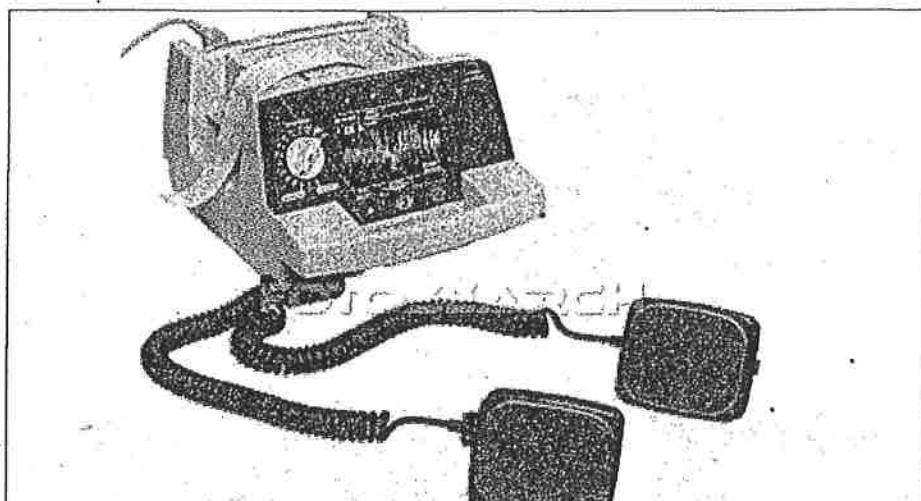
Stéphanie GENDRON • louis.deschenes@hebdomasquebecor.com

Dans un dépliant envoyé à la population loupérivoise, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec utilise l'argument de la présence de défibrillateurs dans les voitures de patrouille de la Sûreté municipale pour vendre ses idées.

Sur ce pamphlet, on retrouve un exemple de capacité d'intervention rapide qui sauve des vies et fait une différence. « Le 4 juillet 2011 en soirée, deux policiers de notre service ont été appelés à se rendre sur les lieux d'un appel où une personne était en arrêt cardio-respiratoire. Sur place en environ une minute, les policiers constatent que la dame ne respire plus, qu'elle n'a pas de pouls, donc aucun des signes vitaux. Munis de leur appareil défibrillateur, ils entreprennent des manœuvres de réanimation. À l'arrivée des paramédics, son cœur avait recommencé à battre et elle reprenait vie peu à peu. Grâce à cette proximité et à cette rapidité d'intervention, ils ont sauvé une vie! »

Pas de défibrillateur à la SQ

Vérification faite, les véhicules de la Sûreté du Québec ne sont pas équipés de défibrillateurs cardiaques, contrairement à certaines polices municipales. Selon certaines informations, il ne serait pas possible de transférer ces appareils, advenant un passage à la Sûreté du Québec. C'est que la politique de la SQ est uniforme au Québec. Si Rivière-du-Loup a des défibrillateurs, l'ensemble des policiers de la province devrait accepter de suivre une formation en ce sens, et, ultérieurement, de se munir d'un tel appareil. Pour la Fédération des policiers et policières municipaux, l'équation est simple. « Quand il y a un appel 9-1-1 pour un cas de malaise cardiaque, habituellement ce sont les paramédics qui répondent. Ici à Rivière-du-Loup avec la SM, on envoie aussi un policier, qui est équipé d'un défibrillateur. Ses chances d'intervenir avant l'ambulancier sont beaucoup plus grandes que si c'était un patrouilleur de la Sûreté du Québec qui a un territoire plus large à couvrir », a affirmé Denis Côté, président.



Archives

Les policiers de la SQ n'ont pas de défibrillateurs dans leurs véhicules.

Les policiers dénoncent l'entêtement du maire

La Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec dénoncent l'entêtement du maire de Rivière-du-Loup, M. Michel Morin, à ne pas vouloir consulter la population dans le projet de l'intégration du service de police municipal à la Sûreté du Québec (SQ).

Le président de la Fraternité, M. Frédéric Fortin, déclare : « Le processus mis en place par la Ville veut donner l'impression que l'on consulte la population. Il est faux, tout est déjà joué d'avance, nous assistons à une véritable mascarade. Je demande au conseil de ville de mettre fin à tout ça et de déclencher une véritable consultation publique. » La Fraternité considère qu'un choix aussi important en matière de sécurité publique doit être fait par la population et que ce n'est certainement pas aux policiers et aux policières de Rivière-du-Loup d'assumer le choix de la desserte. Quant au président de la Fédération, M. Denis Côté, il demande au maire de s'engager à déposer le plan d'organisation des ressources policières

de la SQ comme il l'a fait en 2008. M. Côté souhaite éclairer la population concernant la desserte policière qui sera offerte par la SQ. « Les citoyens de Rivière-du-Loup doivent s'attendre à une baisse du service et une diminution de la présence policière sur le territoire de la ville. En effet, le service de police municipal garantit un minimum d'effectif en tout temps, ce qui n'est pas le cas avec la SQ. De plus, contrairement au service de police municipal qui remplace les policiers absents, la SQ ne les remplace pas » affirme-t-il.

Sondage

Selon un sondage de la SQ sur la satisfaction des élus des MRC du Québec, seulement 60 % des élus se sont dits satisfaits de la présence policière de la SQ. M. Fortin conclut ainsi : « Le processus mis en place par la Ville est antidémocratique. Le maire se comporte comme s'il était le roi de Rivière-du-Loup. Nous sommes dans un régime démocratique et dans une démocratie, c'est le peuple qui décide! »

La fédération des policiers municipaux demande au gouvernement d'intervenir

RIVIÈRE-DU-LOUP - La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) demande aux ministres de la Sécurité publique, Robert Dutil, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, et de la région du Bas-

Saint-Laurent, Yves Bolduc, de ne pas donner suite à la résolution du conseil de ville de Rivière-du-Loup concernant l'intégration de son service de police municipal à la Sûreté du Québec. Selon la FPMQ, cette résolution est illégitime puisqu'elle va à l'encontre de la volonté

et des intérêts des Louperivois. Le président de la FPMQ, Denis Côté, déclare : « En effet, selon deux consultations publiques faites en 2001 et 2008 et un sondage Léger Marketing réalisé auprès de la population récemment, les résidents de Rivière-du-Loup veulent conserver leur service de police même si cela impliquait une augmentation des coûts.

De plus, nous faisons un constat troublant quant aux séances d'information tenues par la Ville puisque d'une séance à l'autre, les informations divergeaient. Elle a failli à son obligation d'informer adéquatement ses citoyens. Nous sommes d'avis que l'autonomie municipale prend naissance dans le respect de la population. »

La Fédération entend entreprendre d'autres démarches afin de contrer la décision de la Ville de Rivière-du-Loup qu'elle juge antidémocratique. La FPMQ est un regroupement d'associations syndicales composées de policiers et policières municipaux de la province.

Daniel Vocelle questionne le maire Michel Morin et le conseil

RIVIÈRE-DU-LOUP - Daniel Vocelle, candidat au poste de conseiller dans le district de Saint-Patrice, se questionne sur le nombre encore insuffisant de pompiers de garde la nuit pour être conforme aux normes.

En effet, à partir de 17 h, et ce jusqu'à 7 h le matin, uniquement deux pompiers sont de garde au poste et prêts à intervenir en cas d'incendie au lieu de quatre. Ce questionnement se fait à juste titre, sachant que le financement est actuellement disponible à la Ville de Rivière-du-Loup.

En laissant ce dossier en suspens, la municipalité se hasarde dans la gestion du risque des citoyens, alors même qu'un débat fait rage au sujet de l'intégration de la Sûreté municipale à la Sûreté du Québec. Il est à mentionner que M. Vocelle a officiellement demandé une enquête au ministère des affaires municipales en lien avec ce dossier.

D'abord le dossier des pompiers qui reste en suspens, puis la Sûreté municipale qui disparaît au profit d'un poste de service de la Sûreté du Québec, M. le maire cessera-t-il de jongler avec la protection des citoyens?



Les policiers de Rivière-du-Loup tiennent leur propre signature de registre

Les policiers municipaux de Rivière-du-Loup tiennent ces jours-ci leur propre séance de signature de registre concernant leur intégration à la Sûreté du Québec. Cette signature de registre se tient aujourd'hui, mercredi, de même que demain et vendredi, entre 8 h et 20 h, aux centres des loisirs de Saint-Ludger et du Parc Cartier. De par cet exercice de démocratie, la population de Rivière-du-Loup est invitée à démontrer, oui ou non, son intention de garder son corps de police municipale. L'objectif des policiers est d'amasser six cents noms lors de ce blitz de signatures de 36 heures pour signifier, dans le cas échéant, au maire Michel Morin, qu'il doit consulter ses électeurs sur le transfert à la Sûreté du Québec.

TVA Rivière-du-Loup, 11 novembre 2011:

Le dossier des policiers de Rivière-du-Loup a des échos à l'Assemblée nationale

La Sûreté du Québec ne veut pas seulement s'implanter qu'à Rivière-du-Loup, elle souhaite étendre ses services ailleurs dans la province. Le projet de loi 31 du ministre de la Sécurité publique permettrait à toute ville de 100 mille habitants et moins de passer à la SQ.

Le dossier chaud des policiers municipaux de Rivière-du-Loup a rebondi à l'Assemblée nationale jeudi. C'est que le ministre Robert Dutil délie les cordons de la bourse dans le but d'abolir 11 corps de police municipale au Québec, dont Rivière-du-Loup, le seul point bleu dans l'Est-du-Québec. La Fédération des policiers municipaux est scandalisée. "On ne comprend pas que le ministre veut imposer la Sûreté du Québec aux municipalités contrairement au choix des citoyens. On le voit, il y a eu des sondages à Rivière-du-Loup et St-Adèle, les populations n'en veulent pas de la Sûreté du Québec", affirme avec conviction, Denis Côté, le président de la Fédération des policiers municipaux du Québec. Le député Jean D'Amour, lui, précise que toute cette guerre de mots qui sévit à Rivière-du-Loup aurait pu être facilement évitée. "On est confronté à un problème relationnel, un problème de communication. Dès le départ, j'aurais souhaité que la ville tienne une véritable consultation en ouvrant les registres de façon à entendre les citoyens, ça n'a pas été fait. Probablement qu'aujourd'hui, on ne serait pas là", lance le député. L'ex-maire de Rivière-du-Loup donne même une gifle aux membres du conseil municipal. "Aujourd'hui, on est devant une décision légitime d'un conseil de ville, peut-être que la décision a été mal vendue", croit M. D'Amour qui a tenté dans le passé de signer une entente avec la SQ alors qu'il était le magistrat de la ville. Le politicien ajoute que pendant que chacun tente d'avoir le dernier mot, le contenu de l'entente de services avec la SQ n'est pas débattu. "Je pense qu'il faut que la température de l'eau baisse pour que l'on puisse aborder les véritables enjeux", de dire celui qui compte de nombreuses années d'expérience en politique. Au bureau du ministre Dutil, on précise que la décision de transférer les bleus aux verts à Rivière-du-Loup n'est toujours pas prise.

Pendant ce temps, la signature de registre des policiers se poursuit. Deuxième journée pour les citoyens de Rivière-du-Loup pour dire au maire Michel Morin qu'ils désapprouvent sa façon de faire dans le dossier des policiers municipaux. D'ailleurs, devant la grogne, le maire Morin est revenu sur sa décision et accepte d'ouvrir les portes de l'OTJ de St-Ludger aux policiers. Preuve que les jours se suivent mais ne se ressemblent pas.

Un texte de Stéphane Tremblay

1 826 citoyens signent le registre des policiers

RIVIÈRE-DU-LOUP – La Fraternité des policiers et des policières de Rivière-du-Loup jouait son va-tout la semaine dernière en organisant une signature de registre. Espérant un minimum de 600 signatures, les policiers rencontrés n'ont pas caché leur espoir d'en recueillir beaucoup plus. Leurs doléances ont été entendues.

FRANÇOIS DROUIN
▲ francois@infodimanche.com

Au terme des trois jours de signatures, 1 826 citoyens de Rivière-du-Loup ont inscrit leur nom dans le registre des policiers. Le registre citoyen tenu du 9 au 11 novembre aux OTJ de St-Ludger et du parc Cartier ne s'est pas fait sans

heurts. En effet, la Ville de Rivière-du-Loup avait interdit aux policiers de s'installer à l'intérieur du chalet des loisirs de St-Ludger, avant de se raviser jeudi avant-midi. Les portes du chalet leur ont été ouvertes plus tard dans la journée. Pour la Fraternité qui parle de succès, le registre a été mis en place afin de démontrer au conseil municipal que la population de Rivière-du-Loup tient à prendre elle-même la décision. Les 1 826 signatures représentent plus de 10 % de la population votante, estimée à près de 15 000 citoyens, de la Ville. Le président de la Fraternité, Frédéric Fortin a déclaré : « Il s'agit d'un jour important pour la démocratie. Voir autant de citoyens se déplacer démontre à quel point le maire fait fausse route dans le dossier de la desserte policière. » La Fraternité a tenu à remercier les 1 826 citoyens de Rivière-du-Loup qui se sont déplacés pour signer le registre.

REGISTRE

Tel que promis, les policiers ont déposé leur registre lors de la séance du conseil municipal de lundi. Le document a été remis au directeur du Service du greffe, Georges Deschênes. Le porte-parole de la Fraternité, Yanick Dionne a déclaré au conseil : « Vous avez obtenu le registre du 9 au 11 novembre dernier. Ce registre exigeait que la résolution adoptée le 24 octobre 2011 par le conseil de ville relativement à la desserte de la Sûreté du Québec fasse l'objet d'une véritable consultation publique. Cette consultation doit être précédée par le dévoilement des coûts véritables des servi-



Deux policiers municipaux attendant les personnes pour la signature du registre dans un abri extérieur temporaire, quelques heures avant que la Ville de Rivière-du-Loup revienne sur sa décision. PHOTO : MARIO PELLETIER

ces offerts tant par la Sûreté du Québec que par le service municipal; 1826 citoyens de Rivière-du-Loup se sont déplacés pour signer le registre qui vous est déposé aujourd'hui par la Fraternité. » M. Dionne a ensuite ajouté qu'une copie était transmise au ministère de la Sécurité publique, au ministère des Affaires municipales et des régions ainsi qu'au député de Rivière-du-Loup, Jean D'Amour. « Le conseil de ville doit faire un virage à 180 degrés parce qu'elle ne peut ignorer le message clair et précis que la population vient de lui signifier. La population ne veut pas de votre projet dans sa forme actuelle, elle veut connaître les véritables coûts qui sont en cause. Le porte-parole et les policiers présents dans la salle ont alors quitté en bloc la salle du conseil. Le maire Michel Morin a pris acte du dépôt, réservant ses commentaires après l'étude du document.

Les policiers promettent une radicalisation des moyens de pression



A gauche, le vice-président de la Fraternité, Yanick Dionne, au centre, le président Frederick Fortin et à droite, Frédéric Verreault. PHOTO: FRANÇOIS DROUIN

RIVIÈRE-DU-LOUP - En conférence de presse lundi après-midi, la Fraternité des policiers de Rivière-du-Loup a demandé à la Ville de Rivière-du-Loup d'effectuer un virage à 180 degrés dans le dossier du transfert du Service de la sécurité publique à la Sûreté du Québec, à défaut de quoi elle promet une radicalisation de sa position.

FRANÇOIS DROUIN
▲ francois@infodimanche.com

C'est donc avec conviction que Yanick Dionne, vice-président de la Fraternité a servi cet avertissement au conseil municipal de Rivière-du-Loup. Toutefois, il a tenu à préciser qu'en aucun temps, la sécurité de la population ne

s'en trouverait affecté, ni dans les services qui lui sont offerts. M. Dionne n'a pas voulu élaborer sur les moyens pris, se contentant de préciser que la position se raffermira avec la Ville. « La population sera en mesure de très bien voir ce que l'on va afficher. On parle de position plus radicale en terme de moyens de pression », a-t-il répondu.

Le porte-parole s'en est aussi pris aux démarches, tant dans la forme que dans le fond sur le processus de transfert. Un processus qui aux dires même de Yanick Dionne était calculé et décidé à l'avance. Ce dernier ne s'est pas montré tendre envers la Ville allant même jusqu'à qualifier de mascarade les dernières négociations et le transfert des « bleus » vers la SQ.

« Le maire a étalé nos demandes syndicales sur la place publique et ça n'avait pas sa place.

Lors des dernières semaines on a vu un processus antidémocratique et on a vu le maire se comporter comme un roi », a commenté le porte-parole de la Fraternité des policiers de Rivière-du-Loup.

Une fois de plus la Fraternité des policiers de Rivière-du-Loup a rappelé que le choix de la desserte policière devait revenir aux Loup-rivois. Du même souffle, fort de son registre de 1 826 signatures de citoyens de la Ville, la Fraternité a réitéré sa demande de consultation publique. « Avec les données complètes, tant de la Sûreté du Québec que le Service de la sécurité publique », a ajouté M. Dionne.

NÉGOCIATIONS

Quant aux négociations de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2009, la Fraternité s'est montrée catégorique : « À ce moment-ci, il n'y a jamais eu de négociations à proprement parler. » Selon elle, la proposition globale présentée le vendredi 4 novembre est la même qui a avait déjà été rejetée plus tôt cette année. « Il n'y a jamais eu d'échanges », a conclu M. Dionne.



Plus de 1 825 personnes ont signé le registre des policiers

La Fraternité des policiers et des policières de Rivière-du-Loup a amassé 1 826 signatures lors de la tenue de son registre citoyen d'opposition concernant le projet d'intégration du Service de la sécurité publique de Rivière-du-Loup à la Sûreté du Québec.

Par la tenue de cette signature de registre qui se déroulait les 9-10 et 11 novembre derniers aux chalets des loisirs du Parc Cartier et de Saint-Ludger, la Fraternité voulait démontrer clairement au conseil de ville que la population de Rivière-du-Loup tenait à prendre elle-même la décision

Gilles LEBEL • gilles.lebel@hebdoquebecor.com
de garder ou non sa police bleue en toute connaissance de cause.

Le président de la Fraternité, Frédéric Verreault, a indiqué que le nombre de signatures était en quelque sorte un jour important pour la démocratie. « Voir autant de citoyens se déplacer démontre à quel point le maire fait fausse route dans le dossier de la desserte policière. »

La Fraternité a déposé lundi soir une copie du registre à la séance publique du conseil municipal, qui rappelons-le, avait entériné par voie de résolution l'intégration de ses policiers municipaux à ceux de la Sûreté du Québec lors de la séance publique du 24 octobre 2011.

Les policiers municipaux durciront le ton

Stéphanie GENDRON • louis.deschenes@hebdoquebecor.com

Fiers d'avoir pu recueillir 1826 signatures au registre tenu la semaine dernière à Rivière-du-Loup, les policiers municipaux ont déclaré lundi qu'ils entendaient radicaliser leur position si la Ville de Rivière-du-Loup ne réagit pas et ne met pas « fin à cette mascarade ».

Pendant trois jours, les policiers municipaux ont invité les citoyens loupériens à signer un registre, devant le refus de la municipalité de le faire. Si la Ville de Rivière-du-Loup avait tenu elle-même un registre, plus de 500 signatures auraient été nécessaires pour forcer la tenue d'un référendum. Dans le cas du registre mené par les policiers, on compte 1826 signatures. « C'est clair que les citoyens veulent une consultation publique avec les données complètes sur le transfert de la Sûreté municipale à la Sûreté du Québec », a affirmé Yannick Dionne, vice-président de la

Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup. Les documents ont été remis lundi soir au conseil de ville. « On va laisser le conseil municipal prendre acte de notre registre, puis nous leur demandons un virage à 180 degrés. La mascarade doit prendre fin », a ajouté monsieur Dionne.

Monter le ton

Si la Ville de Rivière-du-Loup ne réagit pas à cette action menée par les policiers, la Fraternité entend durcir le ton. « Nous n'allons pas mener de moyens de pression qui nuiraient à la sécurité des citoyens et au service. Mais nous allons raffermir notre position et être plus visible que jamais », d'ajouter le policier. Rappelons que les policiers sont sans contrat de travail depuis le 1er janvier 2010 et que les négociations avec la ville sont ardues. « Il n'y a jamais eu de véritables échanges », de déclarer Yannick Dionne. « D'ici à ce que le décret pour le transfert à la Sûreté du Québec soit autorisé, on va continuer de s'afficher ».



Photo Stéphanie Gendron

Le vice-président de la Fraternité des policiers et policières de Rivière-du-Loup Yannick Dionne et son président Frédéric Fortin.

infodimanche.com

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN

Du 26 Novembre 2011 au 26 Novembre 2011
Desserte policière, des chiffres et un sondage



Par François Drouin



Le maire de Rivière-du-Loup a dévoilé deux résultats du fameux sondage CROP.
Photo: François Drouin

Rivière-du-Loup – 10 %, c'est la hausse moyenne envisagée du compte de taxes si Rivière-du-Loup choisit de conserver son corps de police municipal. Un pourcentage qui, selon la Ville, se situe à mi-chemin entre les offres patronales et les demandes syndicales. 2 %, c'est le pourcentage de la population qui, d'après un sondage CROP, accepterait une telle hausse.

>> Suivez François Drouin (@F_Drouin) sur Twitter

C'est fort de ces chiffres que le maire de Rivière-du-Loup, Michel Morin, flanqué pour l'occasion de Marie Lapointe, directrice des finances et trésorerie à la Ville, est revenu vendredi après-midi sur les sommes liées à l'intégration du service de police municipale à la Sûreté du Québec. Rien de neuf sous le soleil de la desserte policière.

« Les calculs menant à ces chiffres ont été validés par Mallette en fonction des hypothèses élaborées par la Ville de Rivière-du-Loup », a assuré M. Morin. Ainsi, même si le syndicat devait se plier à l'offre de la Ville, la desserte policière assurée par le Service de la sécurité publique reviendrait à un coût supérieur à celui proposé par la SQ.



La directrice des finances et trésorerie à la Ville, Marie Lapointe.

Photo : François Drouin

En coupant la poire en deux, c'est-à-dire en faisant une moyenne entre l'offre de la Ville et les demandes du syndicat, la Ville soutient que la hausse de taxes serait de 10 %, soit 160 \$ pour une résidence moyenne. Non seulement la SQ est-elle moins chère, mais selon Mme Lapointe, le scénario indique que le coût de la « Sûreté du Québec ira en baissant. »

Aussi à lire sur Blogue à Part

>> Jamais sans mon reportage !

« Peu importe le scénario, avec le corps de police municipale le coût est toujours plus élevé qu'avec la SQ » a affirmé la directrice des finances. Rappelons que les offres patronales sont de 7,7 % sans modification au régime de retraite pour trois ans alors que le côté syndical demande au mieux 23 %, en plus des modifications au régime de retraite.

Sondage

Le sondage CROP mené pour le compte de la firme RTCOMM a aussi été abordé. Seulement deux des questions posées aux 400 répondants ont été dévoilées. À la question « Saviez-vous que la municipalité de RDL souhaite intégrer le service de police municipale à la Sûreté du Québec, c'est-à-dire lui confier les responsabilités policières ? », 96 % des répondants ont donné dans l'affirmative, ce qui est peu surprenant étant donné le battage médiatique qui entoure le transfert.

À la question « Quel pourcentage d'augmentation de votre taux de taxes municipales estimez-vous acceptable pour l'année qui vient ? », six choix de réponses étaient offerts. 28 % ont choisi moins de 1 %, 39 % ont choisi entre 1 et 2 %, 15 % entre 3 et 4 %, 8 % entre 5 à 9 %, seulement 2 % ont opté pour 10 % et plus, et 8 % ne savaient pas ou ont refusé de répondre.

« Ce qu'il faut retenir dans ce message, c'est que continuer avec la police municipale, ça amène une hausse de taxes de 10 % et il n'y a seulement que 2 % de la population qui acceptent de payer cette augmentation », a soutenu le maire.

Du même souffle, il a rappelé que « la vraie capacité de payer » de la population se situait entre 0 et 2 %. Cette affirmation s'appuyait sur le résultat du sondage où un total de 67 % des 400 répondant s'étaient prononcés sur

une hausse acceptable du compte de taxe de 2 % et moins.

Quant aux autres questions posées par le sondage CROP, Michel Morin soutient que les résultats seront rendus publics lors de prochaines rencontres de presse. Questionné concernant les coûts présumés de cette consultation, le maire n'a pu chiffrer la dépense, mais a soutenu qu'elle était inférieure à 10 000 \$.

Négociation

Deux rencontres sont à l'agenda des deux parties, soit le 6 et le 13 décembre prochain. Questionné à savoir si la Ville ne s'était pas aventurée sur deux fronts, avec d'un côté le dossier de la desserte et de l'autre celui de la négociation d'une nouvelle entente collective, Michel Morin a reconnu que le dossier avait pris les allures d'une guerre syndicale provinciale.

« C'est une guerre provinciale, car il y a le projet de loi 31. Ça se traduit par des demandes. Dans les demandes syndicales, il y a des demandes de la fédération des policiers municipaux et d'autres de nos policiers ici », a-t-il reconnu.

Consultation

En terminant, Michel Morin n'a pas exclu la possibilité d'une consultation publique.

ABOLITION DU CORPS DE POLICE MUNICIPAL

Rivière-du-Loup persiste et signe

Marc Larouche
Collaboration spéciale



RIVIÈRE-DU-LOUP — Les élus de Rivière-du-Loup ne semblent pas enclins à revenir sur leur décision de ne pas consulter la population concernant l'abolition du corps de police municipal. Le maire, Michel Morin, a ajouté hier un autre chapitre à la saga, en présentant un sondage CROP favorable à la position des élus, de même qu'un document vérifié par une firme comptable, confirmant les économies estimées.

«Continuer avec la police municipale entraînerait une hausse de 10 % du compte de taxes de base, soit 160 \$ de plus pour une maison de valeur moyenne de 160 000 \$», répète le maire, ajoutant que les calculs ont été validés par la firme comptable Mallette à partir des hypothèses élaborées par la Ville.

Pour plusieurs, c'est là que se situe le problème. Les policiers municipaux sont toujours en négociation en vue du renouvellement

de leur convention collective échue depuis le 31 décembre 2009. Considérant ces faits, tant que rien n'est officiellement signé, tout exercice comptable réalisé n'est-il pas hypothétique?

«L'estimation de 10 % d'augmentation du compte de taxes résulte d'une moyenne, considérant le minimum offert par la partie patronale en augmentation salariale et en bonification du fonds de pension des policiers [7 %], ainsi que le maximum demandé par le syndicat des agents, [23 %]», explique Marie Lapointe du service de la trésorerie. Selon le graphique présenté par la Ville, peu importe le scénario envisagé, il serait toujours plus économique, même après cinq ans, d'opter pour la Sécurité du Québec (SQ).

AUGMENTATION ACCEPTABLE

Rivière-du-Loup a engagé une firme de communications spécialisée et fait réaliser un sondage CROP dont seulement deux questions ont été divulguées, et qui démontre qu'une proportion de 67 % des 400 répondants situe l'augmentation acceptable du compte de taxes entre 0 et 2 %. De même, 96 % des personnes interrogées se

sont dites au courant du dossier. «Nous sommes en première ligne d'une histoire qui se joue à la grandeur du Québec. Il en va aussi de la capacité de payer des citoyens», ajoute le maire, répétant les mêmes lignes de l'économie estimée à chaque question posée. «On nous a accusés de ne pas être transparents. Aujourd'hui, nous avons ouvert nos livres. Les chiffres sont là.»

Disant répondre aux inquiétudes notées au sein de la population, M. Morin a assuré que les futurs policiers de la SQ seront les mêmes que ceux de l'actuelle Sécurité publique. «Les gens continueront de côtoyer les mêmes visages», conclut-il, ajoutant que le conseil continue d'étudier les résultats et la valeur légale de la pétition demandant une consultation publique, instaurée par les policiers et déposée au conseil municipal il y a deux semaines. Au total, 1826 citoyens l'ont signée.

Des séances de négociations concernant le renouvellement de la convention collective sont prévues les 6 et 13 décembre. Un agent à la Sécurité publique de Rivière-du-Loup gagne en moyenne 72 000 \$ annuellement, un sergent 89 000 \$.



Le maire de Rivière-du-Loup, Michel Morin, accompagné sur la photo de la trésorière Marie Lapointe, n'a pas l'intention de changer d'avis sur l'abolition du corps de police municipal. — PHOTO COLLABORATION SPÉCIALE MARC LAROUCHE

Intégration à la Sûreté du Québec : Rivière-du-Loup fait son mea culpa

Mise à jour le lundi 28 novembre 2011 à 18 h 14 HNE

Rivière-du-Loup reconnaît qu'elle a commis des erreurs dans sa stratégie de communication relative au transfert de la desserte policière de la Sûreté municipale à la Sûreté du Québec.

La présentation conjointe qui devait être faite avec la Sûreté du Québec lors d'un breffage technique, comme il avait d'abord été prévu, a été reportée en raison de la décision du ministre de la Sécurité publique de prolonger ses consultations d'une semaine. Rappelons que la Ville et la Sûreté du Québec ont un devoir de réserve tant que le processus n'est pas complété.

La rencontre a été transformée en point de presse au cours duquel le directeur général, Jacques Poulin, a pris sur lui tout le blâme pour les ratés de la stratégie de communication de la Ville.



Il a admis avoir convoqué la rencontre de bonne foi. « En croyant fermement que techniquement et administrativement, on était capables d'ouvrir au complet tout le grand jeu. Mais ce n'est pas possible pour le moment. Ce n'est que partie remise », a-t-il déclaré.

Jacques Poulin a ajouté que le dossier était particulièrement complexe en raison de sa portée provinciale.

Il a par ailleurs reconnu l'efficacité de la stratégie des policiers municipaux, qui présente l'intégration des corps de police municipaux à la Sûreté du Québec comme un enjeu national. « La stratégie syndicale a été excellente. Et on a mis du temps à réagir à cet élément-là. Si ça n'avait été que des enjeux locaux, on avait tous les éléments et tous les paramètres pour prendre les meilleures décisions possible », a fait valoir M. Poulin.

La Ville promet d'ajuster le tir pour la suite des événements.

D'après un reportage de Claude Beaudin

Du 29 Novembre 2011 au 29 Novembre 2011
Desserte policière: la Ville fait son mea culpa



Le commandant Pierre Pinel de la Sûreté du Québec et le directeur général de la Ville de Rivière-du-Loup, Jacques Poulin.

Photo: François Drouin

Rivière-du-Loup - Lundi après-midi, le directeur général de la Ville de Rivière-du-Loup, Jacques Poulin, a tenu à faire amende honorable dans le dossier très médiatisé du transfert du corps de police municipal à la Sûreté du Québec.

Un mea culpa inspiré par la réaction des différents médias qui ont vivement réagi à l'invitation d'un briefing technique, pour lequel la Ville exigeait qu'aucun reportage ne filtre.

À lire aussi sur le blogue de François Drouin :

>> Jamais sans mon reportage, la suite!

Pour l'occasion, il était accompagné du commandant Pierre Pinel de la Sûreté du Québec ainsi que de Richard Thibault dirigeant de la firme RTCOMM, spécialisée en positionnement stratégique et gestion de crise, « Ce n'est pas notre meilleure "game" au niveau médiatique, on s'entend. On va donc remettre les pendules à l'heure », a d'entrée de jeu déclaré le directeur général.

Du même souffle, Jacques Poulin a reconnu que la Ville était dépassée par un débat qui s'est transporté sur la scène provinciale faisant de Rivière-du-Loup « une tête de pole » dans le dossier des transferts des corps de police municipaux vers la SQ. « On doit revenir et recentrer les éléments par rapport à ce pourquoi on prend les décisions et on donne l'information à nos citoyens », a-t-il commenté.

Le directeur général a reconnu que de nombreuses erreurs ont été commises, mais il soutient que la Ville a toujours agi de bonne foi. « La Fédération des policiers municipaux a eu une très belle stratégie médiatique. Ils nous ont battus de vitesse. Ils ont engagé des spécialistes avant nous. Nous voulions seulement vous donner l'heure juste, que vous (les médias) ayez la connaissance de ce que serait la desserte une fois desservie par la SQ. Que vous compreniez ce pour quoi les élus sont allés de l'avant et ont effectué cette demande au ministre. »



Richard Thibault dirigeant de la firme RTCOMM, spécialisée en positionnement stratégique et gestion de crise.

Photo : François Drouin

Ainsi donc, la Ville s'est ravisée et a remplacé son décrié briefing technique par une conférence de presse, convaincue que le délai usuel de deux semaines de consultation du ministre serait arrivé à terme. Là encore, ils ont été pris de court. Un des cinq organismes a effectué une demande prolongation d'une semaine, que le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, a accordé par tradition.

C'est donc sans véritable nouvelle information, mais avec un mea culpa, que la conférence de presse s'est amorcée. Une sorte de pétard mouillé où Richard Thibault a tenu à expliquer, mais surtout à justifier que le briefing technique est une mesure largement utilisée et acceptée, notamment pour les journalistes parlementaires.

De son côté, la SQ s'est montrée peu loquace. Puisqu'il s'agit d'une consultation liée à la loi sur la police, plus précisément de l'article 73, Pierre Pinel a tenu à souligner que l'organisation entendait respecter son devoir de réserve.

« La SQ prend tout le recul nécessaire pour laisser au ministre tout le temps de recevoir les commentaires des cinq parties qui sont consultées et n'entend pas effectuer une démarche d'offre de desserte policière comme ce fut le cas au conseil de ville en octobre dernier. »

En simple, en attendant que le ministre Jacques Dutil ait entendu les représentations des cinq organismes consultés, soit la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ), l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), la SQ entend respecter l'entente actuelle qui la lie à la MRC de Rivière-du-Loup et dont l'échéance est fixée à 2014.

Si les trois hommes avaient, au final, bien peu de choses à annoncer, Jacques Poulin a tenu à souligner que c'est sur son insistance que la SQ était présente lundi à l'hôtel de ville. « Nous ne voulions pas agir par voie de communiqué, surtout après les événements de vendredi et la réaction quant au briefing. » Un dossier qu'il n'a pas hésité à qualifier de « lourd à porter », tant pour l'appareil municipal que pour le personnel du Service de la sécurité publique.

BRIEFING

Le briefing technique a initialement été présenté comme un huit clos. Les journalistes, en échange d'une promesse de non-publication, auraient été mis au parfum des négociations entre la Ville et ses policiers ainsi que des éléments d'entente de la proposition de la SQ formulée à la Ville de Rivière-du-Loup. [infodimanche.com](http://www.infodimanche.com) a réagi

dès vendredi par le biais de **Blogue à Part**, puis dimanche soir, lorsque la Ville a changé son fusil d'épaule.

ABOLITION DU CORPS DE POLICE MUNICIPAL

Rivière-du-Loup fait son *mea culpa*

Marc
Larouche

Collaboration spéciale



RIVIÈRE-DU-LOUP — Le directeur général de la Ville de Rivière-du-Loup, Jacques Poulin, reconnaît que l'administration municipale a été maladroite dans la présentation publique du dossier concernant l'abolition souhaitée du corps de police municipal. Faisant son *mea culpa*, il a affirmé que personne n'avait prédit l'ampleur que prendrait le dossier.

«Nous sommes devenus la tête de pont d'un débat qui dépasse les limites de la ville. C'est la première fois que nous vivons une telle situation et nous devons recentrer les éléments en rapport avec ce pourquoi nous prenons les décisions et donnons l'information : nos citoyens», a dit M. Poulin, hier, ajoutant que toute cette affaire était très lourde à porter pour tout le monde.

«Chaque fois que l'on touche à quelque chose dans ce dossier, il y a toujours une petite dérape. Nous ne sommes jamais capables

d'avoir l'alignement des astres parfait [...] Pourtant, notre objectif a toujours été de donner le maximum d'information», dit-il, faisant référence au dernier incident en lice, survenu vendredi, alors que les journalistes ont reçu une invitation à une réunion technique lors de laquelle la Sûreté du Québec (SQ) devait présenter les services qu'elle offre à la municipalité et à la MRC.

Or, la missive stipulait qu'aucune caméra ou magnétophone ne serait accepté et qu'aucun reportage ne devrait être réalisé. Se sentant muselés, les journalistes ont protesté sur les réseaux sociaux, convenant de ne pas assister à la réunion prévue hier. Puis, tard dimanche, une autre invitation transformait la réunion en rencontre de presse.

«Nous avons vu et lu ce qui s'est écrit notamment sur les médias sociaux. C'est moi qui ai callé la shot, j'en prends le blâme et je vis avec. Nous avons fait plusieurs petites erreurs, mais n'avons jamais été de mauvaise foi et n'avons jamais voulu cacher de l'information», lance M. Poulin.

«Il n'y avait pas d'intentions cachées, bien au contraire. Jamais nous n'avons voulu museler les journalistes», a renchéri Richard Thibeault, de la firme spécialisée en gestion de crise Communications R.T., embauchée par la municipalité.

COUP DE THÉÂTRE

Puis, autre coup de théâtre, le commandant de la SQ district du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Pierre Pinel, a annulé la présentation de l'offre de services de la SQ, expliquant que le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, tenait des consultations sur l'intégration des corps policiers municipaux à la SQ, lesquelles devaient se terminer vendredi.

«La SQ n'a pas l'intention de faire la présentation de l'offre de services faite en octobre à Rivière-du-Loup avant que le ministre ait terminé ses consultations. Nous aurions pu annuler et publier un communiqué, mais par respect pour toutes les personnes invitées, c'était le minimum de nous déplacer pour vous rencontrer», explique M. Pinel. «Je lève mon chapeau à la Fédération des policiers municipaux, qui nous ont battus de vitesse avec leur stratégie médiatique. Ils ont compris dès la fin du moratoire que nous serions en première ligne d'un débat provincial», conclut le directeur général.

L'ensemble de ce dossier se déroule dans le contexte de négociations de la convention collective des 34 policiers de Rivière-du-Loup, échue depuis le 31 décembre 2009. La prochaine séance de négociations aura lieu le 6 décembre.



Alors que le commandant du district Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de la SQ, Pierre Pinel, devait annuler la présentation de l'offre de services de la SQ, le directeur général de Rivière-du-Loup, Jacques Poulin, faisait son *mea culpa* quant à la présentation publique du dossier entourant l'abolition du corps de police, le tout sous l'œil du spécialiste en gestion de crise Richard Thibeault (à droite). — PHOTO COLLABORATION SPÉCIALE MARC LAROUCHE